

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Nos locations sont réservées aux adultes, et le locataire se présentant avec un ou des enfants ne pourra séjourner dans l'établissement. Les arrhes resteront acquises au propriétaire.

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire. Le locataire doit vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit « l'extension villégiature -locations de vacances » .

PAIEMENT ET DEPOT DE GARANTIE OU CAUTION

La réservation deviendra effective dès lors que le locataire aura retourné le présent contrat accompagné du montant des arrhes, avant la date indiquée. Le solde de la location sera versé le jour de l'arrivée.

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie, dont le montant est indiqué au recto du présent contrat, est demandé par le propriétaire. Il sera restitué au locataire au moment du départ (après état des lieux et inventaire), et en l'absence de toute dégradation, ou au maximum 2 mois après la date de départ, en cas de dégradations, déduction faite des dépenses occasionnées par les dommages causés par le preneur.

Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant, le preneur s'engage à parfaire la somme sur justificatifs.

UTILISATION DES LIEUX

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible. A son départ, le locataire s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée. Toutes réparations (quelle qu'en soit l'importance), rendue nécessaires par la négligence du locataire en cours de location seront à sa charge.

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire. La sous location est interdite au preneur, sous quelque prétexte que se soit, même à titre gratuit, sous peine de résiliation du contrat, le montant intégral du loyer restant acquis ou dû au propriétaire.

L'installation de tentes ou le stationnement de caravanes sur le terrain de la propriété louée est interdit.

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil maximum indiquée sur l'état descriptif. La présence d'animaux familiers est soumise à l'autorisation du propriétaire. Les personnes qui ne résident pas aux gîtes de la Barnerie (invités, visiteurs...) ne sont pas autorisées à utiliser les équipements des gîtes (piscine, lave-linge...). Le locataire s'engage à respecter le règlement intérieur et le règlement de la piscine.

ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

L'état des lieux et inventaire seront faits en début et en fin de séjour par le propriétaire et le locataire. En cas d'impossibilité de procéder à l'inventaire lors de l'arrivée, le locataire dispose de 24 heures pour signaler au propriétaire les anomalies constatées.

CONDITIONS DE RESILIATION et INTERRUPTION DE SEJOUR

Toute résiliation doit être notifiée par lettre recommandée.

Avant l'entrée en jouissance : Les arrhes restent acquises au propriétaire, toutefois, elles pourront être restituées lorsque le local aura pu être reloué pour la même période et au même prix.

Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat et passé un délai de 24h sans avis notifié au propriétaire, le présent contrat est considéré comme résilié et les arrhes restent acquises au propriétaire qui peut disposer de sa location.

En cas de résiliation par le propriétaire, il versera au locataire le double des arrhes qu'il a perçues dès notification de la dite résiliation.

En cas d'interruption de séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas remise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie.

En cas de résiliation par le propriétaire en cours de séjour, suite au non respect des règlements, le montant du séjour sera calculé au prorata temporis du temps passé, et le restant sera remboursé au locataire.

LITIGES OU RECLAMATIONS

Il est recommandé de s'adresser à l'office de tourisme de Ruoms qui interviendra pour favoriser le règlement à l'amiable des litiges

La réclamation doit être formulée dans les trois jours après l'arrivée, pour tout litige concernant l'état des lieux ou l'état descriptif

A l'issue du séjour pour toutes les autres contestations.

A défaut d'accord entre le propriétaire et le locataire, tout litige pourra être soumis aux tribunaux compétents du département de l'Ardèche

REGLEMENT DE LA PISCINE

HORAIRES Juillet – Août : 10 H A 19H30 Autres périodes : selon température extérieure

L'ACCES A LA PISCINE EST INTERDIT AUX PERSONNES NON RESIDENTES (visiteurs, invités...)

Pour l'hygiène, la sécurité et la tranquillité de tous,

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT :

- D'UTILISER DES JEUX DE PLAGE ET OBJETS GONFLABLES (Matelas, bateaux, bouées, ballons, balles, frites, planches...).
- DE MANGER, BOIRE ET FUMER DANS L'ENCEINTE DE LA PISCINE
- DE PLONGER OU DE SAUTER DANS L'EAU EN « BOMBE »,
- DE MARCHER SUR LES PLAGES AVEC DES CHAUSSURES

Et, pour le respect de tous, veillez à NE PAS CRIER.

Le non respect de ces règles après leur rappel, peut entraîner l'exclusion de la piscine